

Le conseil d'administration de l'ENS Paris-Saclay Séance du 25 septembre 2020

Délibération 2020-18

Point de l'ordre du jour : I

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2020

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vote unique:

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2020 du conseil d'administration de l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Nombres de votants: 25

Pour : **25**

Contre:

Abstentions: 0

Fait à Cachan, le 25 septembre 2020

Pour extrait conforme, Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay

Pierre-Paul ZALIO

Pièce jointe : Procès-verbal de la séance du 03 juillet 2020

<u>Classée au registre des délibérations sous la référence</u>: CA – 25.09.2020 - D.2020.18

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le :

Modalités de recours contre la présente délibération : En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.

